



DECISION N° 117-2024

portant validation du devis de la société Sonepar pour 2 595.74 € HT

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Sonepar en date du 05/04/2024.

Considérant que la société Sonepar propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par la société Sonepar, pour l'achat de matériel électrique nécessaire au relamping de 5 salles de classe de l'école P. Bert pour un montant de 2 595.74 € HT.

Bernay, le 15/04/2024.